

Partenariat pour la Santé Maternelle, Néonatale et Infantile

La nécessité d'une action immédiate et de grande envergure pour atteindre les objectifs 4 et 5 du Millénaire pour le développement fixés par les Nations Unies a conduit à envisager la mise en place d'un nouveau partenariat sanitaire mondial. Le Partenariat pour la santé maternelle, néonatale et infantile va être créé à partir de trois alliances actuelles : le Partenariat pour la maternité sans risques et la santé du nouveau-né, qui a son siège à l'Organisation mondiale de la santé à Genève; le Partenariat pour des nouveaux-nés sains, basé à l'Organisation Save the Children (Etats-Unis d'Amérique); et le Partenariat pour la survie de l'enfant basé à l'UNICEF New York.

Comme l'explique Petra ten Hoop-Bender, fonctionnaire responsable du Partenariat pour la maternité sans risques et la santé du nouveau-né et directeur par intérim du nouveau partenariat « L'ampleur du problème appelle d'urgence une action coordonnée

Plus d'un demi-million de femmes décèdent chaque année du fait de problèmes en rapport avec l'accouchement et 11 millions d'enfants n'atteignent jamais leur cinquième anniversaire. Pourtant, les besoins de la santé maternelle, néonatale et infantile ont cédé le pas, au cours de la dernière décennie, à d'autres priorités mondiales. Ce nouveau partenariat prend en compte la nécessité de considérer la santé maternelle, néonatale et infantile comme un tout et de promouvoir sur cette base un engagement politique et financier accru »

Cette nouvelle alliance, qui sera basée à l'OMS Genève, va appuyer les efforts déployés au niveau des pays pour étendre la couverture des interventions de base destinées à réduire la mortalité maternelle, néonatale et infantile, favoriser l'adoption et le développement de méthodes pour la réduction de cette mortalité, et enfin, promouvoir une coordination et une coopération accrues entre toutes les parties prenantes.



Trygve Bolstad/Panos Pictures

LIVES est publié deux fois par an par le Partenariat pour la maternité sans risques et la santé du nouveau-né.
 Tel.: +41 22 791 49 14 ; Télécopie: +41 22 791 41 71
 Secrétariat : Organisation mondiale de la Santé,
 20 avenue Appia, 1211 Genève 27, Suisse
<http://www.safemotherhood.org>

Photo de couverture : OMS/Liba Taylor



Organisation mondiale de la Santé, 2005

ISSN : 1815-9192

Editeur: Petra ten Hoop-Bender
Mise en forme rédactionnelle: Lori McDougall, Brigid McConville
Administration: Lionel Courtial
Distribution: Paulo dos Santos

La présente publication n'exprime pas les vues ou la politique officielle de l'Organisation mondiale de la Santé ni celles des organisations membres du Partenariat pour la maternité sans risques et la santé du nouveau-né.

Les demandes d'autorisation concernant la reproduction ou la traduction de ce bulletin doivent être adressées au Partenariat pour la maternité sans risques et la santé du nouveau-né.

Comité d'examen de la publication
 Virginia Camacho, OPS/OMS ; Luc de Bernis, OMS ; Vincent Fauveau, FNUAP ; Joy Lawn, Saving Newborn Lives/Save the Children (Etats-Unis d'Amérique) ; Frances McConville, DFID ; Naana Otoo-Oyortey, FIFP ; Ann Starrs, FCI ; Nancy Terrier, UNICEF ; Joyce Thomson, CISF.

Conception graphique: Lopez Design Pvt, Ltd (www.lopezdesign.com)

Le présent bulletin d'information est publié avec l'aide financière de la Banque mondiale.